



CCI ILLE-ET-VILAINE

Procès-verbal

Assemblée Générale électronique

Lundi 22 janvier 2024

Sommaire

- 1.Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2023
- 2.Garantie d'emprunt – GIP Campus Esprit (Redon) – Délibération n° 64
- 3.Tarifs de facturation des formalités internationales applicables au 1er janvier 2024 – Délibération n° 65
- 4.Révision générale des tarifs CCI Ille-et-Vilaine – Délibération n° 66

L'Assemblée Générale s'est tenue sur un format distancié.

Les délibérations soumises au vote ont été adressées par voie électronique aux élus.

Les élus ayant exprimés leurs votes sont :

BEGUIN Frédéric ; BOIRON REGIS ; Rachel DENIS LUCAS ; Jérôme LEHOUX ; Marie-Claire LAGADEC ; Laurent GIBOIRE ; Xavier CHAMPS ; Benoit CABANIS ; Christelle CALLAREC ; Jean-Philippe ROUDIER ; Jean-François ESNEE ; Béatrice LACHALARDE MONTAY ; Delphine HARDY ; Marie-Laure COLLET ; Alexandre BRANDT ; Jean-Michel GALLE ; Laurent JOLLY ; Jean-Philippe CROCQ ; Olivier GUILLEMOT ; Gwenaëlle CARFANTAN ; Corinne HABART ; Véronique RAFFRAY LE HERAN ; Brigitte DELAHAIE ; Karim KAHN ; Olivier BARRE ; Nelly LERESTIF ; François DE PENA ; Stephanie PEDRON CHAUVEL ; Olivier RAULIC ; Maxime CHARLES ; Jean-David DARSA ; Hugues VANEL ; Sebastien RAMOS ; Emmanuel THAUNIER ; Sylvie BONDIL ; Stephane DESCHAMPS ; Régis MORENNE ; Isabelle LARIVIERE GILLET ; Hervé KERMARREC ; Betty BOLAND ; Stephane TREMIER ; Nathalie BERTRAN ; Jean-Marie NIEL

1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2023

Le PV de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2023 a été adressés aux élus pour validation.

Quorum : 29
 Exprimé : 43
 Contre 0
 Abstentions : 1
 Pour 42

Le procès-verbal est approuvé.

2 - Garantie d'emprunt – GIP Campus Esprit (Redon) – Délibération n° 64

Le GIP Campus E.S.P.R.I.T, créé en 2013, est un projet majeur visant à renforcer la formation et l'emploi dans l'industrie, avec un accent sur la performance industrielle et les technologies. Il s'inscrit dans une stratégie régionale et s'engage dans la recherche et l'innovation, établissant des partenariats avec l'industrie.

L'Assemblée Générale est sollicitée valider le cautionnement à hauteur de 27.58% des emprunts à souscrire par le GIP Campus Esprit Redon en lien avec un déménagement du site de formation devant impliquer une diversification des offres de formation, une augmentation du nombre d'étudiants et la création d'un campus. Le montant global du cautionnement CCI 35 serait de 3.266 M€.

Le cautionnement est conditionné au respect de certaines conditions exprimées par le bureau de la CCI Ille-et-Vilaine et la commission des finances

Les conditions exprimées sont :

- La possibilité de transformer le prêt à taux variable en taux fixe : le bureau et la commission des finances acceptent que la CCI 35 cautionne le prêt de la Caisse d'Epargne uniquement si le prêt est transformé en un prêt à taux fixe dès lors que l'indice de référence Euribor 3 mois viendrait à être supérieur à 4.25%.

- le contrat de bail ou d'AOT qui sera signé entre le GIP et la collectivité propriétaire du terrain doit autoriser la possibilité d'un changement de la destination du bien à toute activité autre que la formation.

Sur ces bases,

Avis favorables conditionnés de la Commission des finances et du Bureau de CCI Ille-et-Vilaine réunis le 15 janvier 2024

Les conditions sont :

- **La possibilité de transformer le prêt à taux variable en taux fixe : le bureau et la commission des finances acceptent que la CCI 35 cautionne le prêt de la Caisse d'Epargne uniquement si le prêt est transformé en un prêt à taux fixe dès lors que l'indice de référence Euribor 3 mois viendrait à être supérieur à 4.25%.**
- **le contrat de bail ou d'AOT qui sera signé entre le GIP et la collectivité propriétaire du terrain doit autoriser la possibilité d'un changement de la destination du bien à toute activité autre que la formation.**

La délibération 64 « Garantie d'emprunt – GIP Campus Esprit (Redon) » est soumise au vote :

Quorum : 29
 Exprimé : 43
 Contre 0
 Abstentions : 2
 Pour 41

La délibération n° 64 est approuvée.

3 - Tarifs de facturation des formalités internationales applicables au 1er janvier 2024 – Délibération n° 65

Il est proposé à l'Assemblée Générale de valider les tarifs applicables aux formalités internationales à partir du 1^{er} janvier 2024 sur les bases suivantes :

Tarifs Guichet 2024 TTC (applicables le 1^{er} janvier 2024)
 Visa et vente des documents export

Visas : en € nets (non soumis à TVA)		
Prise en charge par dossier	12.00 €	
Visa Certificat d'origine	15.00 €	
Visa Facture	15.00 €	
Légalisation de signature	15.00 €	
Imprimés :	Prix HT	Prix TTC
Certificat d'origine : la liasse de 4 feuillets	5,00 €	6.00 €
EUR1	3,33 €	4.00 €
ATR	3,33 €	4.00 €
Frais de port : selon les tarifs postaux en vigueur		

Attestations :	Prix HT	Prix TTC
Attestations CE	104,17 €	125.00 €
Attestations existence	66.67 €	80.00 €

**Tarifs GEFI 2024 (applicables le 1^{er} janvier 2024)
Visa et vente des documents export**

Visas	Prix HT	Prix TTC
Prise en charge par dossier	8.33 €	10.00 €
Visas Certificat d'origine	15.00	15.00€
Visa de facture	15.00	15.00€
Légalisation	15,00€	15,00€
ATR	2,50€	3,00 €
EUR1	2,50 €	3,00€
Forfait Assistance ATA	108.00 €	135.00 €
Forfait Assistance CO	29.17 €	35.00 €
Imprimés CO	3,75 €	4,50 €
Imprimés copie supplémentaire CO	3,33 €	4.00 €
Forfait de base ATA	62,50 €	75,00 €
Feuillet supplémentaire ATA	20,83 €	25.00 €
Dépôt de signature	16.67 €	20.00 €
Forfait express	75.00 €	90.00 €
Annulation carnet ATA	62,50€	75,00€
Affranchissement CO	2,50 €	3,00€
Affranchissement ATA	5,83 €	7,00 €

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 janvier 2024

Avis favorable du bureau de la CCI Ile-et-Vilaine réuni le 15 janvier 2024.

La délibération n° 65 « Tarifs de facturation des formalités internationales applicables au 1er janvier 2024 » est soumise au vote

Quorum : 29
 Exprimé : 43
 Contre 0
 Abstentions : 1
 Pour 42

La délibération n° 65 est approuvée.

4 - Révision générale des tarifs CCI Ile-et-Vilaine – Délibération n° 66

La hausse généralisée de l'ensemble des charges (énergie, matières premières, ...) impacte de façon notable le budget de la CCI. Aussi, dans le cadre de l'élaboration des budgets 2024, la CCI Ile-et-Vilaine souhaite augmenter l'ensemble de ses tarifs de 2,5 %.

Assemblée Générale de la CCI Ile-et-Vilaine – Lundi 22 janvier 2024

Il est proposé de passer le forfait jour d'accompagnement de 775 à 795€, sur l'ensemble de l'offre de service Soluccio entreprise et Territoires.

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 janvier 2024

Avis favorable du bureau de la CCII Ille-et-Vilaine réuni le 15 janvier 2024.

La délibération 66 « Révision générale des tarifs CCI Ille-et-Vilaine est soumise au vote

Quorum : 29

Exprimé : 43

Contre 0

Abstentions : 1

Pour 42

La délibération n° 66 est approuvée.

L'Assemblée Générale est clôturée le mercredi 27 janvier à 17 h après comptabilisation de l'ensemble des votes électroniques recueillis.

Commission des finances exceptionnelle du 15 janvier 2024

Compte rendu

La commission s'est réunie de manière exceptionnelle le 15 janvier 2024 pour examiner les points suivants

1. Approbation du compte-rendu de la commission des Finances du 14 novembre 2023
2. Garantie d'emprunt – GIP ESPRIT (Redon)
3. Tarifs formalités internationales
4. Révision des tarifs 2024 – forfait jour

Présents : L. Giboire , R. Boiron, O. Guillemot, R. Morenne, S. Ramos, JC. Merkle

Excusés / Absents : N. Lerestif, O. Raulic

Services : S. Vallet, C. Miny, M. Connehaye

M. JP Roudier, trésorier de la CCI Ille-et-Vilaine, assiste également à la commission.

M. Laurent Giboire, Président de la commission des Finances ouvre la commission des finances à 17h10

1. Approbation du compte-rendu de la commission des Finances du 14 novembre 2023

S'agissant d'une assemblée générale exceptionnelle dont les documents n'ont pu être remis que tardivement aux membres de la commission, il est convenu de reporter ce point à la prochaine commission des finances au cours de laquelle les comptes-rendus des commissions du 14 novembre 2023 et du 15 janvier 2024 devront être approuvés.

2. Garantie d'emprunt – GIP Campus Esprit (Redon)

Monsieur Laurent Giboire introduit le sujet et rappelle que le dossier avait déjà été évoqué lors de la commission des finances du 15 mars 2023.

Une note de synthèse actualisée a été adressée à la commission des finances en amont de la séance du 15 janvier et Monsieur Laurent Giboire propose à Olivier Guillemot, élu redonnais, de représenter le dossier aux membres de la commission.

Olivier Guillemot rappelle que le dossier du Campus Esprit est un dossier ancien, initié il y a plus de dix ans maintenant. L'école a été créée à l'initiative de la CCI Ille-et-Vilaine et des élus politiques locaux avec 48 étudiants au démarrage pour amener une population qualifiée sur le territoire. Aujourd'hui l'objectif a été plus qu'atteint avec environ 500 étudiants venant de toute la Bretagne et un réel soutien du campus par les industriels bretons, y compris hors territoire redonnais. L'établissement a su par ailleurs aller chercher depuis 10 ans des AMI conséquents qui lui ont permis de se développer. Aujourd'hui, les locaux apparaissent exigus et inadaptés au regard des projets de développement de l'école.

Le projet de déménagement du campus Esprit, sur un terrain situé près de la gare, objet de la présente demande de cautionnement CCI constitue un des principaux dossiers redonnais de ces dernières années. Il s'agit d'un projet global d'environ 20 Millions d'euros financés à hauteur de 45 % environ par les pouvoirs publics et 55% par les banques.

Les emprunts sollicités, soit un peu plus de 12.6 M€, sont des prêts sur 50 ans, une durée longue qui ne peut être obtenue qu'à la condition d'un cautionnement à 100 % par les actionnaires du GIP Esprit.

Olivier Guillemot précise que notre qualité d'actionnaire du GIP nous rend par nature d'ores et déjà « propriétaire » des excédents /déficits éventuels du GIP.

Sebastien Vallet précise que la CCI Ille-et-Vilaine est contributeur à hauteur de sa contribution initiale dans le GIP à savoir 27.58 %. Les autres contributeurs étant Redon Agglomération (27.58 % également), la Ville de Redon (17.24%) et la Région Bretagne (27.58 % également). La DDE (direction diocésaine) et le Rectorat ont des contributions minoritaires inférieures à 1%

La CCI Ille-et-Vilaine dispose par ailleurs de droits de votes au Conseil d'administration dans des pourcentages non équivalents aux contributions statutaires.

Sebastien Vallet explique que les relations sont parfois compliquées entre le GIP Esprit et la CCI-Ille et-Vilaine avec globalement un manque de communication. Sans l'intervention des élus et notamment de Monsieur Olivier Guillemot, toutes les informations n'auraient pas pu être obtenues. Sebastien Vallet remercie les élus et les équipes pour leur implication dans ce dossier et précise avoir lui-même exprimé un avis réservé au bureau de la CCI Ille-et-Vilaine quant au cautionnement demandé et ce au regard notamment des difficultés de communication avec le GIP.

Sébastien Vallet rappelle que le départ de l'école vers un autre site conduira à une perte de loyer sur le service divers de la CCI 35.

Olivier Guillemot précise que Vincent Bobot, Directeur Formation à la CCI Ille-et-Vilaine, est régulièrement présent au Conseil d'Administration du GIP. Il précise par ailleurs que le Conseil d'Administration du GIP est composé pour partie d'hommes et de femmes politiques redonnais avec parfois un attachement et une lecture très politique du dossier, parfois différente de la lecture des industriels.

A la demande de Laurent Giboire, Monsieur Guillemot reprecise la nature des formations dispensées au niveau du Campus Esprit : des formations de logistique industrielle et d'électronique. La demande

des industriels (à l'instar de Safran ou Thalès par exemple) pour conserver localement un savoir-faire et une ingénierie en électronique est forte avec très peu d'établissements aujourd'hui en capacité de le faire. Avec le « fléchage » de Redon comme territoire d'industrie et la demande de l'Armée en formation continue (sur la souveraineté industrielle notamment), le Campus a de belles années devant lui. Les étudiants, le foncier disponible et le savoir-faire reconnu de l'école font de ce dossier un dossier très intéressant et de qualité.

Le Président Giboire reconnaît la qualité de l'école qui ne saurait être remise en cause. Il exprime néanmoins la nécessité d'une meilleure collaboration avec la CCI Ille-et-Vilaine et la réflexion à avoir autour de mutualisations.

Laurent Giboire informe la commission des Finances du passage en bureau CCI Ille-et-Vilaine du dossier « Garantie d'emprunt- GIP Esprit » ce jour même, lundi 15 janvier 2024. Le bureau s'est exprimé de manière unanime en faveur d'un cautionnement à 27.58 % des emprunts Caisse d'Epargne et Banque des territoires à souscrire par le GIP sous réserve de deux conditions et une remarque :

- S'agissant du prêt Caisse d'Epargne : le bureau a pris acte de la possibilité de transformer le prêt à taux variable en taux fixe. Le bureau accepte de cautionner le prêt de la Caisse d'Epargne uniquement si le prêt est transformé en un prêt à taux fixe dès lors que l'indice de référence Euribor 3mois viendrait à être supérieur à 4.25%.
- Le bureau demande par ailleurs à ce que le contrat de bail ou d'AOT qui sera signé entre le GIP et la collectivité propriétaire du terrain autorise la possibilité d'un changement de la destination du bien à toute activité autre que la formation.
- Les élus du bureau souhaitent que ce cautionnement marque le début d'une collaboration active entre la direction de l'école et les équipes de la CCI.

Laurent Giboire insiste également sur l'impact financier immédiat sur les comptes de la CCI Ille-et-Vilaine qu'aura le déménagement du GIP Esprit au sein du campus à construire. En effet, cela aura pour conséquence non seulement une perte sèche de loyer de 266 K€ TTC pour la CCI Ille-et-Vilaine au titre des bâtiment qu'il occupe aujourd'hui en centre-ville de Redon mais également des coûts de travaux potentiellement significatifs si les locaux actuellement occupés par le GIP devaient être réemployés à d'autres usages. M. Giboire précise que la commission des finances aura à se prononcer sur d'éventuels travaux à réaliser sur ces locaux, travaux non budgétés à ce stade.

Olivier Guillemot reprend la parole et précise que les élus redonnais comme le GIP ont pleinement conscience de cette perte de revenus pour la CCI Ille-et-Vilaine. Il invite les membres de la commission à écouter les propositions que pourraient lui faire le GIP en matière d'utilisation future de ces locaux, le GIP pouvant potentiellement être intéressé pour les conserver à des fins de formations différentes (comptabilité, ...)

Laurent Giboire précise que la CCI aurait également matière à conseiller le GIP dans la maîtrise du budget lié à la construction du bâtiment avec un prix au m² de la construction qui semble supérieur à ce qu'on peut voir actuellement. Il reconnaît néanmoins qu'une partie de cette « survalorisation » est liée à la construction de plateaux techniques spécifiques.

Les échanges ci-dessus rappelés n'appelant pas de questionnement de la part des membres de la commission des finances présents, il est proposé de passer au vote.

Proposition de la commission des finances :

Il est proposé à la commission des finances de se positionner en faveur d'un cautionnement des emprunts sollicités par le GIP Esprit à hauteur de sa contribution initiale dans le GIP soit 27.58%. Le montant de la caution serait ainsi de 3.5 M€ sur 50 ans (27.58%* 12 67 ME).

Décision de la commission des finances du 15 janvier 2024 :

Après avoir examiné les pièces et par rapport à la proposition initiale qui lui a été transmise, la commission des finances est d'accord avec le bureau pour cautionner les emprunts sous réserve du respect des deux conditions proposées par le bureau à savoir :

- **S'agissant du prêt Caisse d'Epargne : le bureau a pris acte de la possibilité de transformer le prêt à taux variable en taux fixe. Le bureau accepte de cautionner le prêt de la Caisse d'Epargne uniquement si le prêt est transformé en un prêt à taux fixe dès lors que l'indice de référence Euribor 3 mois viendrait à être supérieur à 4.25%.**
- **Le bureau demande par ailleurs à ce que le contrat de bail ou d'AOT qui sera signé entre le GIP et la collectivité propriétaire du terrain autorise la possibilité d'un changement de la destination du bien à toute activité autre que la formation.**

Présents : 6

Pour :6

Contre : 0

Abstentions : 0

3- Tarifs formalités internationales

Le point n'appelle pas de questionnement de la part des membres de la commission des finances présents.

Proposition de la commission des finances :

Il est proposé à la commission des finances de valider les nouveaux tarifs de formalités internationales.

Décision de la commission des finances du 15 janvier 2024 :

Avis favorable de la commission des finances sur les nouveaux tarifs de formalités internationales qui lui ont été proposés.

Présents : 6

Pour :6

Contre : 0

Abstentions : 0

4- Révision des tarifs 2024 – forfait jour

Le point n'appelle pas de questionnement de la part des membres de la commission des finances présents.

Proposition de la commission des finances :

Il est proposé à la commission des finances de valider les nouveaux tarifs 2024 qui lui sont proposés.

Décision de la commission des finances du 15 janvier 2024 :

Avis favorable de la commission des finances sur les nouveaux tarifs 2024 qui lui sont proposés.

Présents : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Laurent GIBOIRE

Président de la Commission des Finances